

REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT RURAL
(PRODER)

TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN RESPONSABLE DE LA COMPOSANTE 1 : « DEVELOPPEMENT INCLUSIF DES ENTREPRISES DES JEUNES RURAUX »

1. Contexte et justification

Le Gouvernement de la République du Burundi a obtenu un Don et un Prêt du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) pour le financement du Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural (PRODER) dont l'Accord de financement a été signé à Bujumbura, le 27 avril 2022, pour un montant de 53,700 millions USD et une durée de sept (7) ans.

Le PRODER couvrira 12 provinces à savoir Bubanza, Cibitoke, Muramvya, Rutana, Ruyigi, Karusi, Kayanza, Ngozi, Gitega, Muyinga, Makamba et Bururi. L'extension dans les autres provinces sera déterminée lors de la revue à mi-parcours du Programme, en tenant compte de la disponibilité des financements. Les communes et les collines d'intervention seront identifiées dès son démarrage suivant une approche de concentration. Le PRODER touchera 85.000 bénéficiaires dont 80.000 issus des ménages ruraux pauvres et 5.000 constitués des fournisseurs de biens et de services.

Le but du PRODER est de contribuer à la réduction de la pauvreté, l'amélioration de la nutrition et de la sécurité alimentaire des communautés rurales par la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et des entreprises agropastorales. Le PRODER s'inscrit dans la droite ligne du Gouvernement de transformer en entrepreneurs les agri-éleveurs en général et les jeunes du milieu rural en particulier.

Le projet est structuré en trois (3) composantes :

- **la Composante 1** : Développement inclusif des entreprises des jeunes ruraux, dont la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et femmes ;
- **la Composante 2** : Promotion d'un environnement favorable au développement des entreprises agropastorales, comprenant l'amélioration de l'accès à la terre et aux actifs pour l'entrepreneuriat agricole et le développement des infrastructures de production et d'accès au marché ;
- **la Composante 3** : Renforcement Institutionnel et Gestion du Programme.

Une partie du financement servira à couvrir les rémunérations et les charges du personnel qui sera utilisé dans la mise en œuvre du programme, notamment les prestations du Responsable de la composante 1 « Développement inclusif des entreprises des jeunes ruraux »

2. Tâches générales du Responsable de la composante 1:

Sous l'autorité du Coordonnateur du PRODER, le Responsable de la composante 1 « Développement inclusif des entreprises des jeunes ruraux » aura en charge le développement des filières agricoles, la mobilisation des jeunes aux activités économiques, le renforcement des capacités de ces derniers pour la création de microentreprises rurales, l'appui au démarrage, l'accompagnement des micro entrepreneurs, la sélection des incubateurs et à la pérennisation de ces microentreprises.

Il travaillera en liaison avec son collègue de la composante 2 en charge des aménagements ainsi qu'avec les UFC régionales (dont il supervisera les responsables agronomes, les spécialistes en développement des entreprises, ainsi que les assistants en nutrition et en microfinance). Il devra s'assurer que les activités de la Composante sont exécutées conformément au contenu et au calendrier convenus dans chacun des PTBA annuels. Il interagira de manière systématique avec les autres chefs de composantes (Responsable du Suivi-Evaluation, Responsable Administratif et Financier, Responsable de la Passation des marchés).

3. Tâches spécifiques

Les principales tâches spécifiques du responsable de la composante 1 consisteront à :

- Évaluer les besoins d'expertise et mettre en place des stratégies pour la mise en œuvre des activités en lien avec les thématiques suivantes : formation et insertion professionnelle dans les secteurs d'agribusiness, entrepreneuriat sensible au genre, développement de l'écosystème entrepreneurial agricole ;
- Fournir un appui d'expertise aux équipes pour la mise en œuvre et le suivi des activités sur les thématiques concernées ;
- Diriger et contribuer au suivi, à l'évaluation et à d'autres activités d'analyse, de conseil et d'assistance technique en collaboration avec des clients du secteur de l'agri-élevage et de l'alimentation / développement rural en mettant l'accent sur les questions liées aux institutions communautaires / paysannes, à l'accès aux marchés, à la technologie numérique, au développement des entreprises agricoles rurales ;
- Identifier les principaux sous-secteurs de l'économie rurale centrée sur l'agriculture et l'élevage ayant un potentiel économique et entreprendre des mesures pour aider à réaliser ce potentiel. Cela pourrait inclure l'amélioration du soutien financier, technique et institutionnel aux petits agriculteurs, aux PME/PMI agricoles dans les zones rurales ;
- Affiner les documents liés à la promotion et à l'entretien de l'entreprise rurale en intégrant les expériences du contexte local, les chaînes de valeur et les liens avec le marché ;
- Élaborer des lignes directrices et des outils de mentorat/coaching de base sur le développement de l'entrepreneuriat rural et agricole ;
- Identifier les opportunités d'exposition pour les produits locaux et aider les membres d'entreprises à participer à des expositions, des foires locales et d'autres événements liés au marché ;
- Veiller au renforcement des capacités des acteurs des filières développées par le programme dans la planification stratégique ;
- Participer activement à la définition des activités à mener dans les campagnes d'information et de sensibilisation des partenaires du Programme ;
- Participer à la définition et à la validation du contenu des modules de renforcement des capacités des partenaires du Programme en rapport avec les activités liées à la valorisation, le renforcement des filières et le développement de l'entrepreneuriat rural ;

- Préparer les plans de travail et budgets annuels consolidés pour les activités liées à la composante 1 ainsi que du volet repeuplement du cheptel de la composante 2 dont il assurera la mise en œuvre ;
- Assurer le suivi des conventions spécifiques signées avec les prestataires de services pour l'exécution des travaux relatifs à l'incubation et à l'accélération des entreprises rurales ;
- S'impliquer dans l'organisation et la mise en œuvre des plateformes de coopération commerciales entre acteurs des filières, en vue d'assurer ensuite l'opérationnalisation des filières ;
- Engager toutes actions d'appui permettant un meilleur accès à l'information sur les prix du marché pour chacun des produits agricoles promus ;
- Appuyer la mise en place des plateformes de coopération, filière par filière, et suivre l'établissement des contrats de coopération entre les acteurs ;
- Initier la production des TDR et spécification techniques pour les marchés relatifs à la composante 1 et participer d'une manière effective et active aux diverses commissions de passation et de réception desdits Marchés suivant les instructions de la Personne Responsable des MP (le Coordonnateur du programme) ;
- Tenir un tableau de bords consolidé des indicateurs physiques et financiers en rapport avec les activités réalisées et les résultats ;
- Appuyer la mise en place/redynamisation de la plateforme de coopération pour la transformation et la commercialisation du lait, du riz et d'autres cultures secondaires.

Dans le cadre spécifique de l'entrepreneuriat des jeunes :

- Sensibiliser les jeunes et identifier les activités économiques en utilisant l'outil « Trouver son Idée d'Entreprise » (TRIE) ;
- Promouvoir des microentreprises rurales en utilisant entre autres l'outil « Créer son Entreprise » ;
- Faciliter et appuyer les jeunes dans l'élaboration des plans d'affaires ;
- Faciliter l'établissement des partenariats des jeunes avec des établissements publics et privés qui offrent des services de développement des entreprises ;
- Renforcer les capacités des institutions publiques et privées spécialisées dans la fourniture de services aux jeunes en matière de développement des microentreprises pour la mise en place de plateformes d'incubation et accélération d'entreprises rurales ;
- Faciliter le financement des plans d'affaires des jeunes et le développement des entreprises promues par des jeunes ruraux.

4. Résultats attendus

- Les actions menées dans le cadre des filières développées et des microentreprises appuyées sont bien coordonnées ;
- Une sélection judicieuse des consultants nationaux et/ou internationaux est appliquée pour tout appui conseil jugé nécessaire pour le bon déroulement des activités ;
- La promotion et l'accompagnement des entreprises agricoles rendus opérationnels ;
- Des modalités d'octroi des crédits, de financement et de gestion des fonds sont mises en place et sont adaptés aux activités menées dans chacune des filières développées ;
- Des Groupes de caution solidaire sont constitués, financés et fonctionnels ;

- Les coopératives sont partenaires des Sociétés privées en charge de la valorisation des produits et reçoivent une juste part de la valeur ajoutée produite ;
- Un certain nombre de coopératives passent du niveau 1 au niveau 2.

5. Profil requis

Le candidat à ce poste devra :

- Etre de nationalité burundaise ou pour un étranger, avoir un permis de résidence et de travail valables pour au moins 7ans ;
- Etre titulaire au moins d'un diplôme de niveau Baccalauréat/Licence/Ingénieur en Agronomie, en Zootechnie, en Economie rurale, en développement communautaire ;
- Avoir au moins 7 ans d'expérience générale dans le domaine de l'agriculture, de l'élevage et/ou du développement communautaire ;
- Justifier d'une expérience d'au moins 5 ans en matière d'appui/encadrement des Organisations d'agri-éleveurs dans une structure publique, parapublique ou privée, ou dans une ONG ;
- Avoir d'excellentes connaissances techniques et pratiques dans divers secteurs décrits ci-dessus ; parmi ceux-ci, des connaissances et une expérience en agro-industrie/artisanat et en développement communautaire dans le contexte des secteurs du développement rural, de l'agriculture et de l'élevage ;
- Une expérience en entrepreneuriat rural et/ou en financement rural serait un atout ;
- Avoir travaillé dans un projet/programme de développement rural financé par des bailleurs de fonds internationaux, multilatéraux, bilatéraux constituerait un avantage,
- Avoir une compréhension, expérience et connaissances démontrables du développement rural, des moyens de subsistance ruraux, développement communautaire, agriculture et sécurité alimentaire, problèmes de prestation de services en milieu rural, la gestion des ressources naturelles ;
- Avoir une bonne connaissance et compréhension des interactions communautaires, des goulots d'étranglement et des comportements des micro-entrepreneurs, de l'égalité des sexes et de l'inclusion sociale ;
- Avoir une bonne connaissance de la zone d'intervention du Programme ;
- Etre capable d'organiser et planifier, de communiquer et être apte à travailler en équipe ;
- Avoir la maîtrise du français et du kirundi, l'anglais constituant un avantage ;
- Etre de bonne moralité et en bonne condition physique et ;
- N'avoir pas d'antécédents judiciaires avec le MINEAGRIE ;
- Etre capable de travailler sous pression ;
- Etre disponible immédiatement

6. Durée du contrat :

Le Responsable de la composante 1 « Développement inclusif des entreprises des jeunes ruraux » du PRODER sera recruté (e) pour la durée d'exécution du projet, par contrat annuel renouvelable sur base d'une évaluation axée sur les résultats, les 12 premiers mois constituant une période probatoire.

7. Lieu de travail :

Le Responsable de la composante 1 sera basé au siège du PRODER situé à Bujumbura et son personnel sera appelé à effectuer des déplacements périodiques dans les provinces d'intervention du Programme.

8. Rémunération

Le Responsable de la composante 1 « Développement inclusif des entreprises des jeunes ruraux » du PRODER sera recruté et rémunéré au poste n°5 de la Grille salariale de l'ordonnance ministérielle n° 540/1667 du 24/11/2020 portant harmonisation des rémunérations et des frais de fonctionnement des gestionnaires des projets financés par les partenaires techniques et financiers.

9. Le dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comprendre les éléments suivants :

- Une Lettre de motivation datée et signée par le candidat,
- Un CV détaillé, daté et signé,
- Une copie du diplôme notariée ou certifiée conforme à l'original du diplôme requis par le Ministère ayant l'enseignement supérieur dans ses attributions (tout diplôme obtenu à l'étranger devra être accompagné de son équivalence nationale) ainsi que les copies des certificats pertinents des formations suivies,
- Des attestations de services rendus et/ou des lettres de recommandation qui prouvent l'expérience déclarée.

10. Présentation et dépôt des dossiers de candidature.

Les dossiers de candidatures doivent être présentés en trois exemplaires dont un original et deux copies, sous enveloppe fermée portant les mentions suivantes :

« A Monsieur le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage »

Candidature au poste de Responsable de la composante 1 « Développement inclusif des entreprises des jeunes ruraux »

Les dossiers de candidature seront déposés au Secrétariat provisoire du PRODER situé dans le Bâtiment des projets appuyés par le FIDA, au 1^{er} étage, Avenue du large N° 30, Zone Kinindo, commune Muha.

Date limite de dépôt des dossiers : 14 / 06 / 2023 à 15 heures 30 minutes.

NB. : Les candidatures féminines sont très encouragées. Un test de sélection sera organisé à l'intention des candidats présélectionnés à une date qui leur sera communiquée ultérieurement.

6